



Groupe  
Mammalogique et  
Herpétologique du  
Limousin

## Bilan des actions réalisées dans le cadre du Plan Régional d'Actions en faveur de la Loutre d'Europe *Lutra lutra*

2013



Bilan du PRA Loutre d'Europe • Limousin  
2013



Plan animé grâce au financement de la DREAL Limousin

**G.M.H.L.**

Association d'Intérêt Général, conforme à la loi de 1901, agréée au titre d'association de protection de l'environnement, en application de l'article L.252.1 du code rural - Siret : 42463710600016 - **Siège administratif** : Maison de la Nature - 11 rue Jauvion - 87 000 LIMOGES – **Téléphone** : 05 55 32 43 73 – **Email** : gmhl@gmhl.asso.fr

Couverture : Loutre d'Europe *Lutra lutra* © Stéphane RAIMOND

Rédaction : Gaëlle CAUBLLOT

**G.M.H.L.**

Association d'Intérêt Général, conforme à la loi de 1901, agréée au titre d'association de protection de l'environnement, en application de l'article L.252.1 du code rural -  
Siret : 42463710600016 - **Siège administratif** : Maison de la Nature - 11 rue Jauvion - 87 000 LIMOGES – **Téléphone** : 05 55 32 43 73 – **Email** : gmhl@gmhl.asso.fr

## SOMMAIRE

Introduction.....	2
I. Actions réalisées dans le cadre du PRA Loutre d'Europe Limousin en 2013 .....	3
A. Etudier .....	3
B. Protéger.....	3
C. Communiquer.....	4
II. Perspectives.....	4
Conclusion .....	5

## INTRODUCTION

De 1989 à 2004, la Loutre a effectué un retour très important en Limousin. Son aire de répartition régionale potentielle est passée de 55% à 95% du réseau hydrographique en 15 ans. En 2013, il semble que la Loutre soit encore absente ou peu abondante dans quelques zones réduites (secteur de l'Isop, vallée de Planchetorte et sud-ouest corrézien).

Le retour de l'espèce ne s'est pas fait de manière homogène selon les secteurs, avancées remarquables pour certains, ou au contraire retour très lent pour d'autres. Les freins à cette expansion sont variés. Perturbations du régime naturel des cours d'eau (barrages, masses d'eau fortement modifiées, irrigation, fluctuation non naturelle des débits en aval des barrages), dégradations des peuplements piscicoles sont autant de causes ayant leur responsabilité pour expliquer l'absence ou l'apparente rareté de la Loutre. De même, les zones de concentrations de vergers intensifs et de cultures de maïs sont fortement suspectées d'agir négativement sur la qualité d'accueil des cours d'eau. Les nombreux traitements chimiques dans ces cultures seraient responsables. Ainsi, le secteur où la Loutre a le moins progressé, correspond au sud-ouest corrézien où se concentrent les principaux vergers intensifs et cultures maraîchères du Limousin. Par ailleurs, les épandages phytosanitaires, les concentrations de ces polluants dans le cours d'eau, dans les proies des loutres et dans leurs tissus devraient être mesurés et recherchés sur ces secteurs.

Enfin, la mortalité routière chez la Loutre demeure un problème, notamment pour les populations en expansion et encore fragiles. Certaines régions comme la Bretagne se sont déjà attachées à étudier le phénomène. Elles ont mis en place des campagnes de communication, d'expertise et de conseil pour évaluer les axes routiers les plus dangereux et proposer des aménagements efficaces évitant la mortalité des loutres. De telles actions seraient à mener en Limousin, afin de soulager les populations de loutres limousines d'une mortalité non naturelle très importante.

Ainsi, la Loutre est de retour sur l'ensemble du Limousin, mais ce retour reste encore fragile et la mise en place du Plan d'Action National arrive au bon moment pour prendre en compte les problématiques nationales et/ou régionales sur l'espèce afin d'assurer son maintien voire sa progression.

Les menaces qui pèsent sur l'espèce ont amené le ministère en charge de l'écologie à confier à la SFPEM la rédaction d'un Plan National d'Actions pour la Loutre d'Europe pour la période 2010-2015. Ce document expose l'état actuel des connaissances sur l'espèce en France, l'organisation du travail, les actions menées depuis 2000, ainsi que les mesures à mettre en place dans les 5 ans à venir. Ce plan d'actions a pour objectifs de permettre une meilleure protection des populations existantes, de favoriser la recolonisation de l'ancienne aire de répartition, de mieux faire circuler l'information entre l'ensemble des acteurs concernés et de permettre une meilleure cohabitation entre la Loutre et les activités humaines.

Ce plan national, nécessaire pour coordonner les actions entreprises et mettre un cadre sur les besoins de conservation et d'études, a été décliné en Limousin afin que les différentes actions aient une application directe et concrète au niveau régional. Le présent rapport expose les actions réalisées dans le cadre du PRA Loutre en Limousin en 2013.

## I. ACTIONS REALISEES DANS LE CADRE DU PRA LOUTRE D'EUROPE LIMOUSIN EN 2013

### A. Etudier

#### *a. Action 2 : Etudier la présence de la Loutre d'Europe dans les secteurs en phase de recolonisation en Limousin*

3 sorties communes GMHL-ONCFS pour prospecter la loutre dans les ruisseaux sans données ont été menées en Creuse et en Haute-Vienne. Différents partenaires avaient été invités : fédérations de chasse, de pêche, techniciens de rivières, autres associations de protection de la nature, etc. Ces sorties ont permis de découvrir des épreintes sur la quasi-totalité des derniers ruisseaux de Creuse.

#### *b. Action 4 : Appliquer les analyses génétiques à l'étude des populations de loutres en Limousin*

L'étude génétique débutée en 2012 (ramassage d'épreintes) s'est poursuivie pendant l'hiver 2013. Les secteurs des gorges de la Dordogne (19) ont ainsi été complétés par le lac de Vassivière (23-87), Limoges (87) et les gorges de la Grande Creuse (23). Le rapport a été remis en novembre 2013.

*Action réalisée grâce aux financements de la DREAL Limousin, du Conseil Régional du Limousin, de l'Agence de l'eau Adour Garonne, de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, d'EDF et de Limoges Métropole.*

#### *c. Fiches 10 et 24 : Tester des systèmes de protection dans les piscicultures en Limousin - Apporter une aide aux pisciculteurs en Limousin*

2013 voit s'achever le programme sur 2 ans mis en place par le GMHL et le PN de Millevaches portant sur l'expertise des piscicultures du PNR et de l'étang de Méouze (passe à loutre). Au total, 3 piscicultures ont été expertisées ou suivies par Stéphane RAIMOND. 2 d'entre elles présentent désormais des aménagements contre l'intrusion des loutres. Deux panneaux explicatifs sont en cours d'élaboration et seront prochainement posés sur les piscicultures concernées. Une visite a également été effectuée par Stéphane RAIMOND, Rachel KUHN et le GMHL au lycée agricole d'Ahun, où la pisciculture est fréquentée par les loutres.

### B. Protéger

#### *a. Fiche 17 : Réduire la mortalité due aux collisions avec des véhicules en Limousin*

Quelques cas de mortalité par collision ont été portés à connaissance en 2013. Ces observations ont été immédiatement retransmises aux services départementaux de l'ONCFS. Une expertise a été finalisée par M Stéphane RAIMOND, animateur pisciculture du PNA Loutre. Il s'agit de supprimer les collisions routières en créant une passe à loutre dans la chaussée de l'étang de Méouze. Les détails techniques sont réglés, le projet est en attente de financements.

#### *b. Fiche 19 : Eviter la mortalité accidentelle lors des actions de piégeage ou de chasse en Limousin*

Le GMHL s'est porté partie civile dans le cadre d'un procès pour destruction d'espèce protégée en Creuse. Une loutre piégée dans un piège en X dit également *conibear* (piège de 2<sup>e</sup> catégorie) a été capturée par la patte et mise en joue par l'agriculteur propriétaire des pièges. L'ONCFS a pu intervenir avant que la loutre ne soit abattue puis a relâché l'animal qui s'est enfui immédiatement. L'agriculteur a été condamné à verser des dommages et intérêts au GMHL et à payer des amendes pour différents délits (arme non déclarée, pose de pièges tuants en coulées, à une distance non réglementaire des chemins).

**c. Action 20 : Créer des Havres de Paix pour la Loutre d'Europe en Limousin**

Une visite s'est déroulée dans le courant du mois de mars sur un site géré par l'ONF 19. Situé dans une petite vallée forestière, il constituera un parfait havre de paix pour la loutre. Ce havre de paix sera mis en place dès que possible (en attente d'une convention nationale tripartite avec la SFPEM).

## **C. Communiquer**

**a. Fiche 21 : Développer les supports de communication et la mise en place de programmes d'éducation sur la Loutre d'Europe en Limousin**

Quelques sorties grand public ont été réalisées en août par Stéphane RAIMOND à Bugeat et dans les environs. Une page spéciale sur la loutre et le PNA a été mise en place sur le nouveau site du GMHL. La problématique loutre a pu également être abordée lors des autres sorties grand public effectuées par l'association, le thème intéresse beaucoup.

**b. Fiche 31 : Animer le plan et un réseau de coopération en Limousin**

Le bilan de l'année 2012 et le programme 2013 ont été exposés lors d'une réunion annuelle des PRA organisée par la DREAL Limousin en juin. Cette journée s'est focalisée sur la prise en compte des espèces à PNA dans les sites Natura 2000.

## **II. PERSPECTIVES**

Une amélioration de la communication auprès des piégeurs et chasseurs nous semble essentielle afin de supprimer les accidents liés à ces activités. La réalisation d'une fiche technique à destination des fédérations de chasse et de piégeage pourrait être envisagée en 2013 ou 2014.

De même une meilleure prise en charge des cadavres de loutre devrait être développée dans les prochaines années afin de ne pas perdre de matériel génétique ou éco toxicologique.

Une seconde étude génétique devrait suivre la première afin d'affiner les résultats (partiellement incomplets). Le terrain pourrait être réalisé dans le courant de l'hiver 2014-2015.

## CONCLUSION

Les actions entreprises en 2013 pour la conservation de la loutre dans le cadre du PRA ont été variées. 33 journées ont permis de les réaliser :

- 15 jours d'animation du plan (actions 2, 10, 19, 21, 31)
- 15 jours d'études génétiques (action 4)
- 3 jours de médiation auprès des pisciculteurs (actions 17, 10 et 24)